

BONS D'ACHAT POUR LES NOUVEAUX PARTENAIRES DE MARCHÉ

OFFRE D'INSCRIPTION PM - FÉVRIER 2026
FAQ POUR LS PARTENAIRES DE MARCHÉ EN
FRANCE ET EN BELGIQUE

**Les informations contenues dans cette FAQ sont susceptibles d'être modifiées*

16 février 2026

Q : QUAND A LIEU CETTE OFFRE ?

R : L'offre débute le dimanche 1^{er} février 2026 et se termine le dimanche 1^{er} mars 2026 à 5 h 59 (heure CET).

Q : QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

R : Tous les nouveaux Partenaires de Marché en France et en Belgique.

Q : EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?

R : Les nouveaux Partenaires de Marché qui s'inscrivent avec un Pack de Produits entre le 1^{er} et le 28 février recevront un bon d'achat de 130 €.

Q : SI JE M'INSCRIS AVEC UN KIT DE DÉMARRAGE ET QUE J'AJOUTE ENSUITE UN PACK DE PRODUITS ENTRE LE 1^{er} ET LE 28 FÉVRIER, RECEVRAI-JE LE BON D'ACHAT DE 130 € ?

R : Oui.

Q : SI JE M'INSCRIS COMME CLIENTE VIP ET QUE JE PASSE AU STATUT DE PARTENAIRE DE MARCHÉ AVEC UN PACK DE PRODUITS ENTRE LE 1^{er} ET LE 28 FÉVRIER, RECEVRAI-JE LE BON D'ACHAT DE 130 € ?

R : Oui.

Q : QUAND LES BONS SERONT-ILS ENVOYÉS ?

R : Les bons seront envoyés au plus tard le 6 mars 2026.

Q : QUAND LE BON EXPIRE-T-IL ?

R : Le bon expirera le 30 avril 2026.

Q : LE BON D'ACHAT DONNE-T-IL DROIT À LA LIVRAISON GRATUITE ?

R : Non.

Q : LE BON PEUT-IL ÊTRE UTILISÉ SUR LES FLEXSHIP ?

R : Oui.

Q : LES COMMANDES PASSÉES AVEC UN BON GÉNÈRENT-ELLES DES VP ET CV ?

R : Non, les VP et CV ne sont pas attribués sur le montant remisé.

Q : LE BON PEUT-IL ÊTRE UTILISÉ SUR LES VENTES FLASH OU AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES ?

R : Non. Le bon ne peut pas être utilisé sur les ventes flash, les échantillons, ni être combiné avec un autre bon d'achat.

Q : Y A-T-IL UN MONTANT MINIMUM D'ACHAT POUR UTILISER LE BON ?

R : Oui : 135 €.

Q : LE PACK DE PRODUITS EST-IL REMBOURSABLE ?

R : MONAT est convaincu que vous allez adorer vos achats. Nous offrons une garantie de remboursement de 30 jours (hors frais de port et de traitement) à tous nos clients et Partenaires de Marché.

Après 30 jours, MONAT propose un remboursement de 90 % du prix d'achat (hors frais de port et de traitement) sur le retour des produits non ouverts et non utilisés.

Le remboursement sera effectué sur le moyen de paiement initial.

Les retours effectués plus de 90 jours après la réception de la commande ne seront pas acceptés.

Pour plus d'informations, consultez :

<https://monatglobal.com/refunds-returns-shipping-and-cancellation-policy/>

Q : QUE FAIRE SI MON NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ RENCONTRE UN PROBLÈME LORS DE SA COMMANDE EN LIGNE ?

R : Si un message d'erreur apparaît ou si la commande ne peut pas être validée en ligne, le Partenaire de Marché doit contacter le Service Client pour obtenir de l'aide.

Veuillez noter que le nouveau Partenaire de Marché doit être disponible pour confirmer son inscription.

Q : ET SI JE N'AI PAS REÇU L'E-MAIL CONCERNANT CETTE INCITATION ?

R : Bonne nouvelle ! Tous les Partenaires de Marché en France et en Belgique sont automatiquement inscrits à cette incitation.

Cependant, si vous n'avez pas reçu l'e-mail, Veuillez contacter le service clientèle à l'adresse

PromoFR@monatglobal.com (France) ou par téléphone au 80027147 (Belgique en Français) ou 0800 098 8297 (France) en indiquant votre nom et votre numéro d'identification ainsi que les détails de votre défi. Le service clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 GMT. Pour toute question générale concernant le service clientèle, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante FRserviceclient@monatglobal.com (France) ou BEserviceclient@monatglobal.com (Belgique en Français)

Remarques importantes :

Pour recevoir les e-mails relatifs à cette offre, les Partenaires de Marché doivent être inscrits aux communications marketing.

Ils peuvent modifier ce paramètre à tout moment depuis leur compte.

Tous les bonus sont soumis à vérification par le service Conformité et à la clôture finale.

Toute commande ou inscription non conforme aux Politiques et Procédures MONAT sera jugée inéligible.

Toute violation des Politiques et Procédures MONAT peut rendre un Partenaire de Marché inéligible à ce programme et entraîner des mesures de conformité sur son compte.